



AAPI

Association des professionnels en accès
à l'information et en protection de la vie privée

L'AAPI, AU SERVICE DE SES MEMBRES DEPUIS PLUS DE 30 ANS

L'Association des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée (AAPI) a été fondée afin de donner suite à la volonté exprimée par des responsables et des intervenants en accès à l'information et en protection de la vie privée de mettre en œuvre une communauté de praticiens et, à cette fin, de partager entre eux leurs savoirs, leur savoir-faire et leur expérience acquise en ces domaines au sein des organismes de l'administration publique québécoise.

Par son caractère unique et ses actions quotidiennes, l'AAPI exerce ainsi un rôle d'influence auprès des professionnels en accès à l'information et en protection de la vie privée en se distinguant par des services personnalisés de qualité et pertinents. Cette influence permet l'efficacité et la cohérence dans les pratiques organisationnelles en AIPVP ; ses services offerts témoignent de sa capacité d'exercer une telle influence.

Depuis plus de 30 ans, l'AAPI accompagne ses membres pour adapter leurs pratiques en fonction de l'évolution des changements législatifs. Notamment, en 2020, l'AAPI a rapidement pris acte de l'importance des modifications proposées par le projet de loi 64 (*Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*) pour les entreprises privées de toutes tailles et les organismes publics du Québec de différents secteurs d'activités.

Aujourd'hui, les organismes de l'administration publique québécoise et les entreprises privées auront à implanter de nouvelles dispositions législatives en matière de renseignements personnels prévues à la Loi 25 (projet de loi 64). Dans ce contexte de ces changements, les professionnels de l'AIPRP ont à soutenir leur organisation. Grâce à l'expertise de son équipe de praticiens, l'AAPI a déployé différents services et des outils pour accompagner ses membres face aux défis que commande la mise en œuvre de ces changements.

Ses membres _ L'AAPI regroupe plus de 750 professionnels dont le mandat est de voir à l'application des règles et du respect des obligations prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI). Ces professionnels en AIPVP proviennent de différents secteurs d'activités publics (municipal et sécurité publique, éducation et enseignement supérieur, santé et des services sociaux, ministères et organismes gouvernementaux, ordres professionnels) et du secteur privé.

Conformément à ses statuts corporatifs, l'AAPI peut également regrouper des professionnels provenant du secteur privé dont leur mandat est de voir au respect des obligations en matière de protection des renseignements personnels prévues à la Loi 25. Compte tenu que ces professionnels sollicitent l'expertise des conseillers en AIPRP de l'AAPI, l'Association entend développer une trousse d'outils et de services pour la mise en application de cette loi.

Depuis 2019, l'Association contribue également à la reconnaissance de la spécialité et de la spécificité des fonctions en AIPRP en mettant à la disposition des institutions fédérales son programme de formation pour les analystes en AIPRP, en langues française et anglaise. Pour assurer une présence effective auprès des coordonnateurs en AIPRP, l'AAPI a élu domicile à Ottawa et assure une présence professionnelle par une coordonnatrice chevronnée et des formatrices spécialisées et dont leur expertise-terrain est mise à profit des analystes en AIPRP.

Ses partenaires _ Nos partenaires croient à la mission de l'AAPI de favoriser le développement et le leadership de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée (AIPVP). En tant qu'organisation, l'Association maintient des liens constructifs et évolutifs avec nos partenaires dont le Gouvernement du Québec (Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques [SAIRID], ministère du Conseil exécutif), la Commission d'accès à l'information, la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, la Formation continue du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires, le Réseau policier en API et l'École nationale de police du Québec.

Son expertise

- L'AAPI est une pionnière tant par la durée de son existence (+32 ans) que par ses acquis (base de connaissances) ce qui rend l'AAPI crédible auprès de ses membres et des organisations en plus d'être unique dans son secteur d'activités.
- Ce caractère unique est renforcé et porteur pour l'avenir puisque ses services et produits sont conçus et diffusés par une équipe de praticiens d'un haut niveau d'expertise et très au fait des réalités organisationnelles et du potentiel d'amélioration des pratiques opérationnelles en accès à l'information et en protection de la vie privée.
- Vu sa maturité, l'AAPI a pu, au fil des ans, diversifier son offre de services en vue de la maintenir pertinente et novatrice. Par l'implication des anciens professionnels dans le développement de l'offre de services, l'AAPI a su maintenir un haut niveau d'expertise et en faire ainsi profiter l'ensemble de la communauté en accès à l'information et en protection de la vie privée.
- Cet engagement de certains anciens professionnels est, à notre point de vue, un signe de la vitalité de l'AAPI et de la pertinence de sa raison d'être.

Développement des compétences des professionnels en AIPRP

En lien avec ses orientations stratégiques, l'AAPI offre des services et des produits qui se regroupent sous trois types de clientèle, soit Service aux membres auprès des organisations publiques et du secteur privé du Québec, Service aux organisations du Québec et Service aux institutions fédérales. Pour en savoir plus, visitez le site Internet de l'AAPI – www.aapi.qc.ca

L'AAPI offre des activités de formation pertinentes, ciblées et pratiques, qui répondent vraiment aux préoccupations de ses membres des organismes publics des administrations québécoise et fédérale et des entreprises privées en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

En participant à l'une ou l'autre des activités de formation, tout professionnel sera en mesure de parfaire ses connaissances et de développer des pratiques et des habiletés transférables rapidement dans l'exercice de leurs responsabilités. De plus, il aura la possibilité de développer des réseaux de contacts et de partage de bonnes pratiques. En outre, la participation du professionnel en AIPRP représente un atout indéniable pour l'employeur, qui disposera ainsi d'une expertise dans ce domaine spécialisé.

En annexe, sont présentées six réalisations uniques qui sont exclusives, novatrices et de haute qualité puisqu'elles ont toutes reçu une reconnaissance d'excellence par des sommités et de grandes institutions.

- **M^e Pierre Trudel**, professeur titulaire au Centre de recherche en droit public (CRDP) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
- **M^e Diane Poitras**, présidente et juge administratif à la Commission d'accès à l'information
- **M^e Jennifer Stoddart**, ex-commissaire à la Commissariat à la protection de la vie privée du Canada;

et par de grandes institutions : l'Université de Montréal, le Barreau du Québec, le ministère du Conseil exécutif du Québec, la Commission d'accès à l'information, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, l'École nationale de Police et Hydro-Québec.

En adhérant, vous contribuez à la richesse de la vie associative de l'AAPI et, par le fait même, au rayonnement de ses membres à titre de professionnels engagés à promouvoir la compétence en AIPRP. Vous lui donnez en outre les moyens de continuer à développer des activités de formation novatrices et à offrir à ses membres le soutien professionnel de praticiens experts visant à renforcer la compétence de l'équipe du bureau d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et à assurer la mise en place de bonnes pratiques.



L'AAPI s'assure ainsi d'une évolution de ses services et produits vers une croissance planifiée et structurée au profit de ses membres.

L'AAPI regroupe des professionnels en AIPRP appartenant à l'une des trois catégories de tarification suivantes :

Tarification individuelle / 235 \$ / Toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de l'Association, qui devient ainsi un « membre professionnel – tarification individuelle »

Privilèges et avantages

- ✓ **Accessibilité aux services et produits – incluse dans votre adhésion annuelle à l'AAPI**
 - **Accès sans frais au service-conseil des professionnels en AIPRP** - Accompagnement dans la gestion opérationnelle en AIPRP – *Notre engagement : Répondre à votre demande dans un délai maximal de 24 heures suivant sa réception*
 - **Accès gratuit à la section réservée aux membres et à la Médiathèque dans le site Internet** - Messagerie interne et accessibilité à une foule de documents de référence et d'informations sur l'évolution des différentes pratiques et normes applicables en AIPRP
 - **En tant que membre, admissibilité au Programme de formation professionnelle en AIPRP**, seule condition pour y participer
 - **Accès gratuit à l'outil d'accompagnement à la mise en œuvre des nouvelles mesures en matière de PRP** (autoévaluation organisationnelle permettant de dresser un état de situation et d'identifier des actions à réaliser en vue de proposer à votre organisation un plan de mise en œuvre
- ✓ **Accessibilité aux services et produits – Tarification privilégiée**
 - Développez vos compétences et bonifiez vos connaissances avec le **Programme de formation professionnelle en AIPRP** et les **Programmes de formation** offerts biannuellement à tarif concurrentiel
 - **Accès à faible coût au Manuel du professionnel en AIPRP**, l'outil indispensable pour tout praticien en AIPRP
 - Soyez outillés pour intervenir à la **mise en œuvre des dispositions légales et les mesures administratives en PRP prévues à la Loi 25** au moyen d'une offre de service évolutive.

Tarification corporative / 696 \$ / Toute association, ministère, organisme ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de l'AAPI qui désigne 4 membres de son personnel, qui feront alors partie de la catégorie « Membre professionnel individuel »

Privilèges et avantages

- Privilèges et avantages accordés au membre professionnel–tarification individuelle - octroyés aux quatre (4) membres désignés (maximum)
- Tarification corporative aux activités de l'AAPI octroyée aux quatre (4) membres désignés

Tarification corporative privilèges+ / 1 172,75 \$ / Toute association, ministère, organisme ou personne morale intéressée aux buts et aux activités de l'AAPI qui désigne 10 membres de son personnel, qui feront alors partie de la catégorie « Membre professionnel individuel »

Privilèges et avantages

- Privilèges et avantages accordés au membre professionnel-tarification individuelle - octroyés aux DIX (10) membres désignés (maximum)
- Tarification corporative+ aux activités de l'AAPI octroyée aux dix (10) membres désignés
- Tarification individuelle pour la participation de tout autre membre de son personnel aux activités de l'AAPI

FORMULAIRE D'ADHESION

- Veuillez remplir le présent formulaire d'adhésion et le transmettre à l'AAPI par courriel (aapi@aapi.qc.ca) ou par télécopieur (418 624-0738). Une facture vous sera acheminée, confirmant ainsi votre choix d'adhésion. Si vous éprouvez des problèmes dans la transmission du formulaire, veuillez communiquer avec nous au 418 624-9285.

COORDONNÉES ET ADRESSE DE FACTURATION*

Nom, prénom
Fonction
Organisme/Entreprise
Adresse de correspondance
Adresse courriel
Téléphone
Télécopieur
*Adresses de facturation ou courriel si différentes de celles inscrites ci-dessus.

Veuillez cocher votre choix de tarification d'adhésion

- ADHÉSION** – Je désire adhérer à l'AAPI pour une période de 12 mois et bénéficier ainsi des privilèges et avantages prévus à la tarification choisie ci-après.

Catégorie « Membre professionnel »	Tarification
<input type="checkbox"/> Membre professionnel AAPI Tarification individuelle	235,00 \$
<input type="checkbox"/> Membre professionnel AAPI Tarification corporative L'organisme public ou l'entreprise privée nomme quatre (4) personnes de son organisation afin qu'elles bénéficient entre autres des privilèges et avantages du membre professionnel – tarifications individuelle et corporative	696,00 \$
<input type="checkbox"/> Membre professionnel AAPI Tarification corporative privilèges + L'organisme public ou l'entreprise privée nomme dix (10) personnes de son organisation afin qu'elles bénéficient entre autres des privilèges et avantages du membre professionnel – tarifications individuelle et corporative privilège +	1 172,75 \$

La tarification est présentée sans les taxes applicables, lesquelles seront indiquées dans la facture.

**Transmettre le formulaire d'adhésion par courriel
N'hésitez pas à communiquer avec l'Association | 418 624-9285 | aapi@aapi.qc.ca**